



REGLEMENT PARTICULIER

1. Participation à la compétition

- 1.1. Toute inscription au 25^{ème} Eco-Tournoi International de la Ville d'Aire sur la Lys (1^{er} et 2 octobre 2022), organisé par le Volant Airois (LVA), implique l'acceptation de ce présent règlement particulier.
- 1.2. La compétition, autorisée par la FFBaD sous le n°22.HFRA.62/TI.M./001, est ouverte aux joueuses et joueurs en règle de leur licence FFBaD ou dans leur Fédération Nationale affiliée à Badminton World Federation au plus tard le mercredi 21/09/2022. L'accès à la compétition est automatiquement refusé à tout joueur non en règle au 22/09/2022.
- 1.3. La vérification de la licence se fera sur internet pour les joueurs dépendant d'une fédération sportive étrangère. La copie de la licence sportive ou une attestation sur l'honneur pourra être demandée dans le cas où la vérification est impossible pour le LVA.
- 1.4. Les joueurs dépendant d'une fédération étrangère sont soumis aux règlements FFBaD en vigueur le jour du tournoi, notamment pour ce qui concerne les catégories d'âge, la conduite ou les tenues vestimentaires et publicités.
- 1.5. La compétition est accessible aux joueurs des catégories Minime, Cadet, Junior, Senior et Vétéran et classés N, R ou D dans la discipline d'inscription au jeudi 15/09/2022, date de prise en compte du CPPH.
- 1.6. Les données de contact (téléphone / mail) des joueurs ou de toute autre personne accédant à la compétition peuvent être demandées par le LVA dans le cadre de l'organisation de la compétition. Celles-ci peuvent être transmises aux autorités locales ou sanitaires dans le cas où cela est légalement exigé.

2. Inscription à la compétition

- 2.1. La clôture des inscriptions est fixée au mercredi 21/09/2022. Aucune inscription incomplète ou hors délais ne peut être prise en compte. Aucune inscription ne peut être prise par téléphone ou via les réseaux sociaux.
- 2.2. Lors de l'inscription, un joueur peut s'inscrire à 1 ou 2 disciplines, au choix des combinaisons.
- 2.3. Les inscriptions se font par l'intermédiaire de Badnet ou EBad avec un paiement en ligne obligatoire lors de l'inscription. Les joueurs ont aussi la possibilité de s'inscrire sur levolantairois.org, sans frais bancaires imposés.
- 2.4. Dus directement à Badnet, les frais bancaires – à la charge des joueurs - sont non-remboursables, même dans le cas d'un remboursement des droits d'engagement.
- 2.5. Pour les seuls joueurs dépendant d'une fédération étrangère, l'inscription et le paiement se font sur levolantairois.org.
- 2.6. Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le LVA ne peut être tenu responsable d'anomalies ou erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription, de paiement ou de licenciement.
- 2.7. Une paire DH/DD/MX est considérée inscrite dans l'unique cas où les 2 joueurs sont en règle de leur inscription et de leur paiement en totalité. La date d'inscription (et de paiement) du dernier inscrit de la paire DH/DD/MX est prise en compte pour l'inscription de la paire.
- 2.8. La capacité est estimée à 400 joueurs environ. Les joueurs Elite et série 1 sont retenus en fonction du CPPH et ce, quelque soit la date de leur inscription (sous réserve que l'inscription soit complète et dans les délais). Pour les autres séries, la date et l'heure de l'inscription complète sont priorisées, séparément dans chaque série.
- 2.9. Une priorité est donnée aux féminines ainsi qu'aux joueurs licenciés au LVA.

Les droits d'engagement par discipline et par catégorie/série :

	Simple	Double	Mixte
Série Elite	35 € par joueur	35 € par joueur	35 € par joueur
Séries ETDV	17 € pour 1 discipline - 23 € pour 2 disciplines		
Droit d'entrée	2 € ajoutés au total pour toute inscription (contribution FFBaD)		





3. Tirage au sort

- 3.1. Le tirage au sort est effectué le vendredi 23/09/2022. Seules les inscriptions en règle seront prises en compte.
- 3.2. Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire par le JA après la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire est attribué.
- 3.3. Les séries seront constituées en fonction du CPPH. La somme des CPPH sera prise en compte pour une paire de double ou mixte. La série Elite sera celle du Circuit Elite FFBA D. Les joueurs non-retenus en Elite ainsi que les joueurs N2 à D9 constitueront les séries suivantes.
- 3.4. Chaque discipline débutera par une phase de poules suivie d'un tableau final à élimination directe. Les poules de 3 joueurs avec 2 sortants seront privilégiées (sauf en SH/SD Elite).
- 3.5. Suivant le cahier des charges du Circuit Elite FFBA D, les tableaux Elite seront constitués d'un maximum de 24 places pour le simple (1 sortant par poule) et 12 places maximum dans chaque discipline de double (2 sortants par poule). Pour les séries hors Elite, chaque série ETDV pourra être limitée à 12 places, si nécessaire.
- 3.6. Une liste d'attente constituée des joueurs non-retenus sera dressée pour chacune des séries. Les joueurs N1/N2 inscrits et non-retenus en série Elite peuvent être repêchés pour jouer en Elite, sans qu'aucun accord soit requis. Pour les joueurs N2 inscrits en ETDV, l'intégration à la série Elite se fait sur la base du volontariat et sur accord écrit.
- 3.7. Le LVA se donne la possibilité d'attribuer 10 WildCard, à la discrétion du Comité d'Organisation.
- 3.8. Exceptionnellement et sur proposition du LVA uniquement, un joueur pourra intégrer une 3^e discipline pour le bien de la compétition et dans le respect du RGC (notamment pour ce qui est du nombre de matchs par jour).
- 3.9. En fonction des inscriptions, le Comité d'Organisation se réserve le droit de proposer au JA toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions (fusion...).

4. Annulation / Forfait

- 4.1. Un joueur peut annuler son inscription jusqu'au jeudi 22/09/2022, par mail uniquement à levolant.airois@orange.fr. Aucune justification ne sera demandée et les droits d'engagements seront remboursés.
- 4.2. A partir du vendredi 23/09/2022, tout désistement devient un forfait à justifier. Seuls les forfaits justifiés dans les délais impartis peuvent prétendre au remboursement des droits d'engagement.
- 4.3. Tout forfait doit être justifié par le joueur par mail à levolant.airois@orange.fr dans un délai maximal de 5 jours ouvrés suivant la compétition. Tout forfait justifié hors délai ou non-justifié est passible des sanctions fédérales prévues par le RGC et aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être accordé.
- 4.4. Dans le cas d'un joueur forfait en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour son remplacement sont prises avec le joueur restant par le LVA et le JA. Passé le délai accordé par le JA, le LVA se réserve le droit de proposer un repêchage aux joueurs en liste d'attente, dans le respect du RGC.

5. Convocations

- 5.1. Les convocations sont communiquées aux clubs et joueurs par mail le samedi 24/09/2022. Seuls les mails communiqués via Badnet ou HelloAsso sont pris en compte par le LVA.
- 5.2. Les convocations sont visibles sur levolantairois.org, sur les comptes Badnet/EBad des clubs & joueurs ainsi que sur la page Badnet de la compétition, à compter du samedi 24/09/2022.
- 5.3. Les premières convocations sont annoncées pour 7h30 et le 1^{er} match ne peut être lancé avant 8h. Le dernier match du dimanche est lancé pour 17h30 maximum.
- 5.4. Chaque joueur est convoqué 60 min avant l'horaire de son 1^{er} match, sauf les joueurs du 1^{er} tour de chaque journée convoqués 30 min avant l'horaire du 1^{er} tour.
- 5.5. Une 2nde et dernière version des convocations est publiée le jeudi 29/09/2022 et prendra en compte les modifications faites suivant les forfaits.
- 5.6. Clubs et joueurs sont responsables de la vérification de leurs inscriptions et convocations. Le LVA ne peut être tenu responsable de la logistique des joueurs inscrits à la compétition. Chaque joueur doit annoncer sa présence lors de son arrivée dans chaque salle de la compétition.





6. Arbitrage

- 6.1. M. Jean-Loup BOURDIN est le JA principal de la compétition. Les décisions du JA ou de ses adjoints sont sans appel.
- 6.2. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage, sauf dans le cas où un arbitre est désigné par le JA. En auto-arbitrage, les joueurs sont responsables de l'évolution du score. En cas de litige, le JA pourra intervenir sur le terrain.
- 6.3. A la fin de chaque match, les scores déclarés manuellement ou électroniquement à la table de marque restent sous la responsabilité de tous les joueurs du match, sauf dans le cas d'un match arbitré.
- 6.4. Une attitude exemplaire est exigée de chaque personne à tout moment de la compétition (codes de conduite). Les tenues vestimentaires et publicités sont soumises au respect des règlements FFBA D.
- 6.5. Le JA est en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou ce présent règlement particulier.

7. Déroulement de la compétition

- 7.1. Aucun joueur ne pourra jouer plus de 8 matchs par jour de compétition.
- 7.2. Les matchs se jouent au meilleur des 3 sets, de 21 points chacun, dans le respect des Lois du Badminton.
- 7.3. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits de cette liste à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au JA avant son 1^{er} match.
- 7.4. L'échéancier prévisionnel de la compétition est affiché sur Badnet, EBad ainsi que dans chaque salle de la compétition, à titre d'information. Les tableaux sont publiés au plus tôt 2h avant le 1^{er} match de la compétition. Ils sont diffusés à titre d'information et peuvent faire l'objet de modifications avant le début de chaque phase.
- 7.5. Les joueurs disposent de 3 min de préparation à l'appel de leur nom pour débiter leur match. Le test des volants se fait à l'arrivée sur le terrain et est inclus dans les 3 min de préparation.
- 7.6. 5 min après l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être déclaré WO par le JA, sans qu'un second appel soit nécessaire, et ce, quelque soit le stade de la compétition.
- 7.7. Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre 2 matchs doit obtenir l'accord du JA, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion du JA.
- 7.8. Chaque joueur dispose d'un minimum de 20 minutes de récupération entre 2 matchs, entre l'heure du dernier volant joué et le 1^{er} volant du match suivant. Le JA pourra donner des instructions pour que ce temps de récupération soit prolongé, selon les circonstances et l'appréciation du JA.
- 7.9. Tout volant heurtant la structure du gymnase est considéré faute, au service et en jeu.



8. Volants et matériel

- 8.1. Le volant plume de référence de la compétition sera le Yonex Aerosensa 30, classé Elite. Il sera à utiliser en cas de litige et sera en vente dans chaque salle de la compétition.
- 8.2. Les volants plumes sont à fournir en partage par tous les joueurs, à l'exception des phases finales Elite (sorties de poules) et des finales de tous les tableaux, fournis par le LVA.
- 8.3. Les volants plumes fournis par les joueurs devront être au minimum de catégorie standard. Il est recommandé que les volants fournis par les joueurs soient de catégorie Elite pour les matchs du Circuit Elite FFBA D. La liste des volants plumes homologués FFBA D est disponible sur le site internet fédéral : [ICI](#).
- 8.4. Tout joueur doit se présenter avec un nombre de volants plumes suffisants et tous les accessoires nécessaires pour jouer son match. Les volants dits « hybrides » ne sont pas autorisés.
- 8.5. Le matériel de chaque joueur doit se trouver dans les emplacements mis à disposition des joueurs sur le bord de chaque terrain. Les téléphones portables ou autres appareils électroniques doivent être éteints et rangés.





9. Récompenses et lots

- 9.1. Tout joueur est tenu de se présenter à la remise des récompenses selon l'organisation définie par le LVA.
- 9.2. Les récompenses des séries Elite, 1 et 2 sont versées par virement bancaire uniquement. Un formulaire sera remis au joueur pour signature et un RIB au nom du joueur sera demandé.
- 9.3. Pour les joueurs de moins de 18 ans, les récompenses numéraires seront versées sur le compte du représentant légal qui devra être également présent lors de la remise des récompenses.
- 9.4. Les récompenses des autres séries prennent la forme de bons d'achat chez le partenaire Badmania.
- 9.5. La remise des récompenses est un temps de la compétition mettant en avant les partenaires du LVA, organisateur de l'événement. La récompense, quelle qu'elle soit, restera due au LVA dans le cas d'un joueur qui décide délibérément de ne pas se présenter à la remise.



10. Installations sportives

- 10.1. Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement propre de l'installation sportive ainsi que la mise en place de tout protocole sanitaire. Le propriétaire de l'installation sportive et le LVA déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident n'impliquant pas la responsabilité du propriétaire ou du LVA.
- 10.2. Tout participant mineur doit être accompagné d'un adulte responsable présent en permanence dans la salle.
- 10.3. Toute consommation doit se faire dans les aires prévues pour la restauration. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau.
- 10.4. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de chaque installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.
- 10.5. Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et bénévoles prévus pour la compétition. Cet accès doit respecter les plans prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.
- 10.6. Pour le bon déroulement des matchs, aucune utilisation d'appareils électroniques n'est tolérée sur la chaise de conseiller. Le conseil permanent (en dehors des intervalles) n'est autorisé que depuis les terrains disposant de chaises de conseillers prévues pour cet effet. Aucun conseil ne peut être donné depuis la zone publique.
- 10.7. L'utilisation d'une caméra nécessaire à la prise d'images filmées est soumise à l'accord et aux consignes du JA. Chaque photographe devra être autorisé par le JA et vêtu d'une chasuble prévue à cet effet.
- 10.8. Les joueurs, accompagnants et conseillers autorisent le LVA à l'utilisation de leur image photographiée et/ou filmée dans le cadre des actions de communication du club. Dans le cas contraire, la personne peut adresser un mail à levolant.airais@orange.fr pour retirer cette autorisation de droit à l'image.

[REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS](#)

[TENUES VESTIMENTAIRES ET PUBLICITES](#)

[CODE DE CONDUITE DES JOUEURS](#)

[CODE DE CONDUITE DES CONSEILLERS, ENTRAINEURS ET EDUCATEURS](#)

[CODE DE CONDUITE DES OFFICIELS TECHNIQUES](#)

